



PROJET ÉDUCATIF SERVICE JEUNESSE DE BISCHHEIM

PRÉAMBULE : UTILITÉ, ÉLABORATION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

CHAPITRE I : L'ORGANISATEUR ET SA VOCATION

CHAPITRE II : LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

CHAPITRE III : LES MOYENS MATÉRIELS, HUMAINS ET FINANCIERS

1 – Locaux et équipements

2 – Horaires de fonctionnement

3 – Budget

4 – Moyens humains

CHAPITRE IV - PARTENARIAT, COMMUNICATION ET INFORMATION

1 – Partenariats internes et externes

2 – Communication et information

« SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

PRÉAMBULE

UTILITÉ

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et des moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il est formalisé par un document qui permet aux familles :

- de mieux connaître les objectifs de l'organisateur et à qui elles confient ses enfants
- de confronter les objectifs éducatifs à ses propres valeurs et/ou attentes

Il permet aux équipes pédagogiques :

- de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens mis à leur disposition pour les mettre en œuvre,
- de déterminer les orientations de leurs projets pédagogiques

ÉLABORATION

L'organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit élaborer son projet éducatif commun à l'ensemble des structures dont il a la responsabilité. Ce projet éducatif est le fruit d'un travail participatif de l'équipe d'animation.

DIFFUSION

Le projet éducatif est diffusé aux directeurs et aux équipes éducatives chargés d'organiser les animations jeunesse (animations quotidiennes – vacances scolaires - séjours)

Les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont accès à tout moment, et en particulier sur place, au projet éducatif et aux documents à caractère pédagogique.

Ce projet éducatif est également transmis aux parents dans une présentation synthétique. Il peut être diffusé, à titre d'information, aux différents partenaires institutionnels et sociaux.

CHAPITRE I - L'ORGANISATEUR ET SA VOCATION :

La Ville de Bischheim fait partie des 28 communes de l'Eurométropole Strasbourg et compte 17 227 habitants. Située au nord de l'agglomération, elle se caractérise par un ban étiré d'ouest en est, formant une banlieue dense, soudée aux communes de Schiltigheim et de Hœnheim. Les ateliers SNCF et la zone industrielle de Bischheim/Hœnheim constituent les principaux pôles d'emplois de la commune.

Près de 39% de l'habitat de la Ville est constitué de logements sociaux ce qui représente le taux le plus élevé du Département du Bas-Rhin. Le parc social est fortement concentré dans 3 grands quartiers : le quartier des Écrivains et celui des chemins de Fer à l'ouest, le quartier du Guirbaden à l'est.

Près d'un quart des habitants de la commune vit en Zone Urbaine Sensible (ZUS). Les deux ZUS de la commune (ouest/est) se caractérisent par une population jeune, un regroupement de masse par l'habitat, une large représentation de la diversité, un contexte socio-économique difficile et des sorties du système éducatif plus précoces qu'ailleurs. Le dernier recensement (2006) nous indique que 32,9% des habitants ont moins de 25 ans, 19,17% sont âgés de 10 à 24 ans. Les moins de 20 ans représentent donc plus d'un quart de la population.

CHAPITRE II - LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Les équipes éducatives concourent au développement des jeunes en tant qu'individu à part entière, en se référant à des valeurs éducatives communes qui sont traduites en objectifs et seront à prendre en compte, dans leurs projets pédagogiques :

- **Participer à l'éveil des jeunes et au développement de leur autonomie, en proposant des activités adaptées aux besoins et aux caractéristiques de chaque âge**
- **Contribuer à l'insertion sociale du jeune en favorisant les passerelles entre les structures et les tranches d'âges afin de développer les liens intergénérationnels, la mobilité et la mixité des publics**
- **Permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la citoyenneté en favorisant le développement de l'esprit critique, la prise d'initiative et de responsabilité**
- **Favoriser le « mieux vivre ensemble » par l'acceptation d'autrui et des différences, par la capacité à coopérer et à se faire comprendre dans un groupe, par l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité**
- **Renforcer le travail en réseau en développant des partenariats avec tous les acteurs socio-éducatifs (structures, institutions, établissements scolaires, familles)**

CHAPITRE III - LES MOYENS MATÉRIELS, HUMAINS ET FINANCIERS

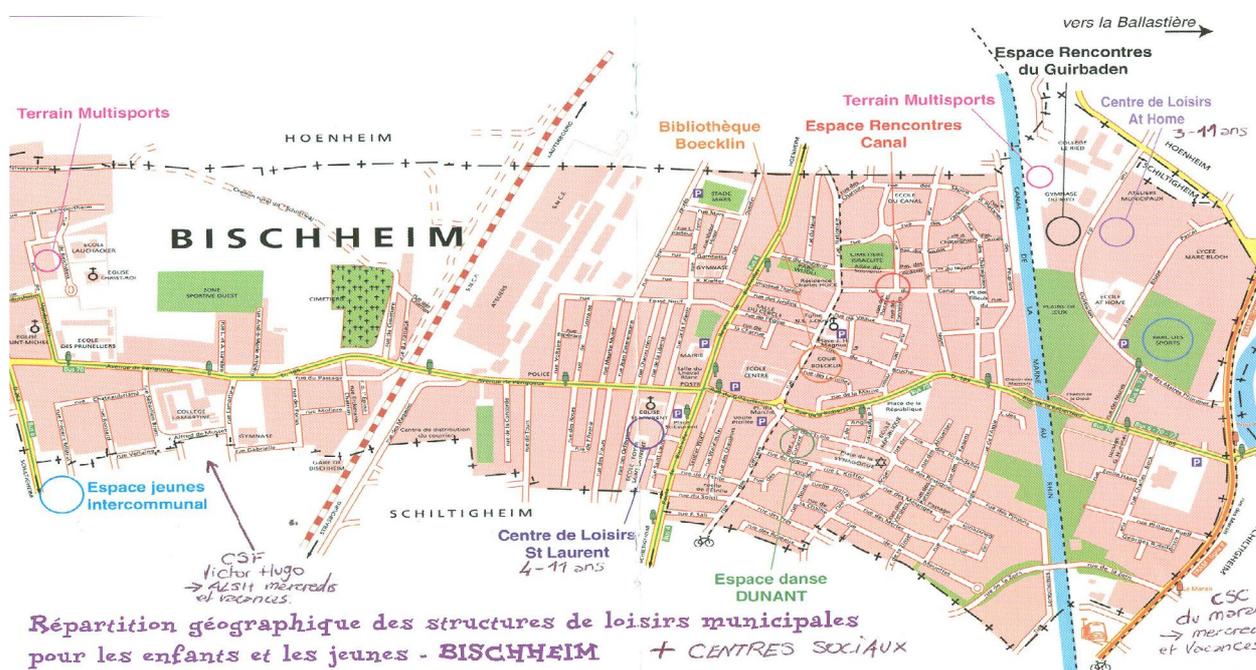
1- Locaux et équipements

Le Service Sport-Jeunesse-Vie associative gère différentes structures :

- l'espace d'animation Ouest (quartier ICF) est ouvert les lundi et mardi de 17h à 20h et le mercredi après-midi de 14h à 20h ainsi que pendant les vacances scolaires ;
- des animations sportives en direction des jeunes de 8 à 17 ans durant les vacances scolaires d'hiver (février), de printemps (avril) et d'automne (octobre) organisées principalement au Parc des Sports ou dans les gymnases Lamartine et Le Ried en fonction des plannings d'occupation des structures et des activités proposées ;
- des animations en direction des jeunes de 10 à 17 ans durant toute l'année et sur le site de la Ballastière durant les 2 mois d'été ;

La commune de Bischheim compte différents équipements sportifs : 3 gymnases (Le Ried, Lamartine et Alsatia), 5 multisports (Parc des Oiseaux, SNCF, Guirbaden, Christ Roi et Canal) et le parc des sports (7 ha), qui se compose de deux gymnases et de différentes salles (arts martiaux, danse, musculation), de 2 terrains de football et d'équipements d'athlétisme. A cela s'ajoute le site de la Ballastière pourvu d'une plage et d'une baignade aménagée, une base de plongée (usage associatif), un parcours de santé, un ponton embarcadère et une aire de pique-nique.

La répartition géographique des équipements sportifs est relativement homogène. Les équipements se répartissent sur la périphérie du territoire, avec une dominante à l'Est et à l'Ouest du territoire.



2- Horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouverture varient selon les structures et les périodes de l'année.

- L'espace associatif ICF fonctionne le mercredi de 14h à 18h
- Pendant les vacances scolaires, les animateurs proposent des temps d'accueil informel et des activités à la journée ou à la demi-journée selon un programme défini en début de chaque période.

3-Budget et tarifs

Les tarifs d'activités et le budget annuel sont votés, en conseil municipal. Ces éléments sont consultables sur le site de la ville <http://www.ville-bischheim.fr>

4- Les ressources humaines

Le Service Sport-Jeunesse-Vie associative compte 2 éducateurs sportifs, 3 animateurs « jeunesse ». Des animateurs vacataires complètent les équipes d'animation durant les vacances scolaires, selon les besoins et les périodes.

CHAPITRE IV - PARTENARIAT, COMMUNICATION ET INFORMATION

1 – Partenariat

Le Service Sport-Jeunesse-Vie associative inscrit, dans son approche éducative globale, la volonté de travailler en transversalité avec les services internes de la mairie et aussi avec les différentes institutions et partenaires associatifs. Il souhaite consolider les partenariats existants et en développer de nouveaux tant internes qu'externes.

Partenariats internes avec les différents services et en particulier avec le Service Education, le Pôle Prévention-Animation-Médiation, les écoles municipales de musique et de danse.

Partenariats externes avec les associations locales de Bischheim, les travailleurs sociaux, les établissements scolaires et les services de l'État et les collectivités territoriales mais aussi les communes voisines ou des prestataires et/ou intervenants extérieurs selon les projets développés

2 – Communication et information

Le Service Sport-Jeunesse-Vie associative utilise différents supports pour communiquer et informer les parents, les partenaires et les financeurs :

- le site de la ville de Bischheim : <http://www.ville-bischheim.fr/enfance-a-jeunesse/animation-enfance>
- le site Facebook : <https://www.facebook.com/pole.jeunesse.bischheim>
- les cahiers de Bischheim (parution bimestrielle) et la presse locale
- les panneaux d'information électroniques
- les affiches et tracts mis à disposition du public